



Resiliation inscription ecole minerve

Par **anrisse**, le **24/02/2014** à **21:20**

bonjour, je viens après de vous à travers ce forum pour avoir de plus d' explications sur la conduite à suivre.

j'ai une inscription de cour par correspondance à l'école minerve pour ma femme, je me suis rendu compte quelle n'étais plus intéresse par cette formation , elle na même pas eu le temps de regarder le document, elle ma donc demander demander de résilier cette inscription, je les est appelé moi même au téléphone , est il m'avais été dit que au bout de trois j'avais le droit de résilier, j'ai envoyé un courrier avec accuser de réception,entre l'école contacte ma femme pour lui proposé une autre option qui pouvait coute 450 e puisque le résiliation devrais couter le même montant, elle lui puisque ce mon marie qui avais prie l'initiative donc il faudra lui contacter,elle n'étais plus intéressé par leur offre du fait de ce qu'elle avais lue sur le forum.il mon recontacter en me disant que je devrais payer 450 euro si je résiliais, je leur avais dit que la personne n'étais pas intéressé donc je devrais résilier, le lendemain ma femme à reçu un courrier avec accuser de réception lui signifiant les dates qu'il vont faire le prélèvement automatique, par ailleurs j'avais payer le frais d'inscriptions de 53 e ,je me suis le 31 décembre est j'ai résilier l15 février , je voudrais avoir vos conseils sur la conduite à tenir .

je vous remercie d'avance. cordialement